



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 322-2024

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 9 juillet 2024, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12710-2024 :

- Règlement numéro 322-2024 abrogeant les règlements 193 et 300-2021 relatif au fonds de roulement.

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 10 juillet 2024.



Eric Paiement,
Directeur général et greffier trésorier